

FORMATION

REALITE VIRTUELLE : PREVENIR LES VIOLENCES SEXUELLES, AGISSEMENTS SEXISTES, HARCELEMENT ET DISCRIMINATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Format d'intervention



Présentiel

Mode d'intervention



Intra

Votre secteur d'activité

S Santé **M** Médico-Social

T Territorial

Vous êtes

Tout personnel de la fonction publique territoriale,

Date et lieu



Sur demande

- 1 jour : 09h00 –17h00
- 12 participants maximum

Tarifs



Intra : devis sur demande

Référence OV79

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- **Connaître** le cadre juridique relatif au harcèlement, aux violences sexuelles et sexistes aux discriminations (définition juridique, sanctions disciplinaires et pénales, protection fonctionnelle).
- **Prévenir** les situations de harcèlement, de violences sexuelles, les agissements sexistes et les discriminations (outils de prévention à développer, etc.).
- **Réagir** face à une situation de violence sexuelle et sexiste ou des discriminations (en tant que témoin, collègue, responsable syndical, responsable hiérarchique ou en tant que victime).
- **Dynamiser** les apprentissages grâce à l'immersion en réalité virtuelle.

PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

INTERVENANT

Formation animée par un(e) consultant(e) spécialisé(e) en ressources humaines.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Atelier immersif en réalité virtuelle, quiz, alternance d'apports théoriques, de retours d'expérience et de mises en situation.

PROGRAMME

1 – Ateliers de découverte de la thématique

- Atelier n° 1 : Atelier en sous-groupe, immersion en réalité virtuelle sur une situation de sexisme ou harcèlement sexuel ou harcèlement moral
- Atelier n°2 : Jeux en sous-groupe sur les agissements sexistes et/ou les stéréotypes et/ou le consentement.

Débriefing des ateliers : expression des ressentis, identification des apprentissages, réflexion sur les postures des personnages (réalité virtuelle), identification des acteurs ressource.

- Compléments de définitions

2 - Les mesures de prévention

- L'accompagnement et la protection des agents
- Les principes de prévention

3 – Réagir face aux situations de violences, de harcèlement ou de discriminations

- Les principes généraux
- Les mécanismes à mettre en place
- Le dispositif de signalement et de prise en charge défini dans le décret 2020-256 du 13 mars 2020
- Le rôle de l'autorité territoriale et du supérieur hiérarchique

LES PLUS

Utilisation de lunettes de réalité virtuelle.

EVALUATION

Tout au long de la formation des exercices ou des quiz permettent d'évaluer l'acquisition des connaissances et des compétences et l'atteinte des objectifs. Une évaluation de la satisfaction des participants est recueillie en fin de formation



formation.rrh@relyens.eu



+33 (0)2 48 48 15 15

Relyens SPS

CS 80006 - 18020 BOURGES Cedex - FRANCE
Tél : +33 (0)2 48 48 15 15 - www.relyens.eu

S.A. au capital de 52 875 € - Société de courtage d'assurance -
335 171 096 RCS Bourges
Siège social : Route de Creton - 18110 VASSELAY -
N° ORIAS 07000 814 - www.orias.fr
Organisme de formation professionnelle déclaré sous le
n° 24180125318 auprès du Préfet de région

